

CIVI et classement sans suite... que faire ?

Par francklaurent, le 17/05/2021 à 23:18

Bonjour,

Bonne journée et merci de vos réponses.

Ma plainte a été classée sans suite, je souhaite faire valoir mes droits à la CIVI mais je n y connais rien. A combien ai-je droit ?

Harcèlement avec 15 et - 6 jours d'ITT, et 2 circonstances aggravantes. Combien puis-je demander ? Ai-je le droit de faire cette démarche suite au classement sans suite ou bien est-ce interdit ? Quel est le délai légal pour faire cette demande ?

En effet, j'ai été prévenu très tard du classement sans suite (juillet 2020) le TGI ne m'avait jamais envoyé de courrier. Est-il trop tard pour ma demarche ? le délai est-il trop loin du classement ?

Merci à tous.

Par chaber, le 18/05/2021 à 06:37

bonour

Vous avez 1 an. Dépéchez vous

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2313

Par SJ4, le 18/05/2021 à 21:58

bonjour,

inutile de se dépecher vu qu'il n'y a pas de jugement condamnant quelqu'un à des dommages et intérêts.

Par ravenhs, le 19/05/2021 à 15:51

Bonjour,

Il n'est pas nécessaire d'avoir un jugement de condamnation mais seulement que le fait générateur du dommage ait le caractère matériel d'une infraction.